



CHRYSAKIL

Insecticide contre les insectes rampants et les mouches

- Effet d'abattement rapide.
- Sans odeur, sans solvant.
- Contient un extrait de chrysanthème.
- Prêt à l'emploi.



Conditionnements au catalogue :

- ✓ Carton 6 flacons
- ✓ Flacon

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE
DIFFUSION**

S.I.D France
2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01





CHRYSAKIL



Insecticide contre les insectes rampants et les mouches

- Effet d'abattement rapide.
- Sans odeur, sans solvant.
- Contient un extrait de chrysanthème.
- Prêt à l'emploi.

CHRYSAKIL est un biocide insecticide pour le contrôle des mouches, cafards, fourmis, puces et tiques. Prêt à l'emploi l'insecticide agit par contact et par ingestion, rapidement paralysés et affaiblis les insectes meurent.

CHRYSAKIL est destiné à un usage intérieur et peut être utilisé en extérieur aux abords des bâtiments de préférence en zone abritée. Il s'applique sur tout type de support : poreux ou non poreux. La rémanence est de 15 jours contre les cafards (blattes) et les tiques et de 30 jours contre les mouches, puces et fourmis. Le produit se présente sous forme d'une émulsion prête à l'emploi à pulvériser.

Sans odeur, il est composé par des principes actifs d'origine naturelle, les pyrèthrine, et d'un synergisant le butoxyde de pipéronyle. Les pyrèthrine sont extraites d'un chrysanthème (*Chrysanthemum cinerariaefolium*). Elles sont connues pour leurs propriétés insecticides et répulsives depuis longtemps. Pour obtenir un effet d'abattement rapide les pyrèthrine sont combinées avec du butoxyde de Pipéronyl inhibant le mécanisme de résistance des insectes.

CHRYSAKIL est conditionné en pulvérisateur ainsi il ne contient ni solvant ni gaz propulseur.

Mode d'utilisation

Agiter le produit avant utilisation. Pulvériser à quelques dizaines de centimètres (20-30cm) de la surface fréquentée par les insectes, passages, interstices, crevasses • blattes : zones chaudes, humides ou sombres favorables à la prolifération • tiques et puces : tapis, autour paniers animaux de compagnie • mouches : autour des encadrement fenêtres et portes • fourmis : zones de passage ou interstices, crevasses et à l'entrée des nids.

Traitement curatif : appliquer directement le produit sur les insectes ou la zone de passage. Traitement préventif : appliquer de façon périphérique autour de la zone à protéger pour créer une "barrière". Si les surfaces traitées sont nettoyées ou exposées aux intempéries renouveler l'application, si nécessaire, après. Sinon ne pas dépasser 6 applications par an. Pour arrêter l'action biocide nettoyer la zone traitée avec un détergent et de l'eau chaude. On traite 20% des surfaces à protéger, on consomme en moyenne 1litre pour 20m² ce qui permet de protéger le périmètre de 100m².

Réglementations et Normes

Inventorié sous le numéro 62760 pour le TP 18 : produit tuant les blattes, les fourmis, les mouches, les puces et les tiques.

Données Techniques

Domaines d'utilisation

Collectivités, établissements scolaires, salles de sport, entrepôts, centres commerciaux, magasins, administrations et bureaux, véhicules, cafés, restaurants, gîtes ruraux, hôtels, hôtellerie de plein air, campings, etc.

Principaux éléments de composition

Préparation biocide en émulsion dans l'eau. Type de préparation : autres liquides (AL), liquide de contact.

• Substances actives : *Chrysanthemum cinerariaefolium*, ext. (CAS n°89997-63-7) : 0,3 % g/l
Butoxyde de Pipéronyl (CAS n°51-03-6) : 2,4 % g/l.

Propriétés physico-chimiques typiques

Aspect : liquide laiteux

Odeur : très faible, caractéristique

masse volumique : 1 kg/l

pH : 6

Recommandations

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable,

notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

Ne pas pulvériser à proximité d'aliments ni sur les ustensiles de cuisines et autres équipement en contact avec les aliments. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains après utilisation. NE PAS UTILISER sur les tissus d'ameublement et le linge de maison, les literies ou les matelas. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Eliminer l'emballage vide et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrits. L'emballage doit être éliminé comme un déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Stockage

Craint le gel. Stocker verticalement au dessus de 5°C et en dessous de 35°C. Ne pas exposer à la lumière.

Etiquetage

Se référer à la fiche de données de sécurité du produit.



Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications

Votre expert conseil:

